

Exclusif **SI Labo : « Nous sommes en ordre de marche pour aboutir sur ce projet ambitieux » (Stéphane Athanase)**

Paris - Publié le jeudi 14 juin 2018 à 9 h 05 - Actualité n° 122499

« D'un point de vue politique, si les projets associés au SI Labo ont été compliqués à mettre en œuvre — pour mémoire le rapport François d'Aubert "sur les relations entre organismes de recherche, universités et grandes écoles" a été publié en avril 2008 — nous sommes aujourd'hui vraiment en ordre de marche avec le [Mesri](#), la [CPU](#), l'[Amue](#), les universités et les organismes de recherche, pour aboutir sur ce projet ambitieux », affirme [Stéphane Athanase](#), directeur de l'Amue, à News Tank le 13/06/2018.

Il s'exprime au sujet du projet de SI (système d'information) visant à obtenir des données consolidées de gestion au niveau des [UMR](#). Celui-ci regroupe cinq logiciels : Geslab (gestion financière), Caplab (description des activités réalisées au sein des unités), Dialog (formulation annuelle des demandes de ressources humaines et financières), le [REFP](#) (référentiel partagé), ainsi que la plateforme d'hébergement du SI.

Selon lui, le SI Labo se compose de « deux chantiers menés en parallèle » :

- La construction des cinq solutions logicielles à horizon 2020. « Nous avons les méthodes, l'argent et les personnes réunies dans des équipes qui fonctionnent. Nous avons donc tous les éléments pour être à l'heure. Actuellement, nous ne connaissons pas de risque qui ne serait pas maîtrisé et nous sommes donc très confiants. »
- Le projet « convergence », qui consiste à faire adhérer les établissements au SI Labo. « Associer en amont les établissements, lors de la construction des solutions, est un des éléments qui permettra leur adhésion ».

« L'idée n'est pas de passer de rien à tout. Des solutions existent déjà pour le SI recherche, à l'exemple de Geslab et Dialog, déjà déployés dans les UMR universités/CNRS, et d'outils en matière de pilotage. Les organismes de recherche ont leurs propres SI. Ce que nous essayons de faire collectivement, face à cette pluralité de solutions ou d'absence de solution, c'est de mettre en place un cadre un peu plus homogène et cohérent dans un calendrier partagé par l'ensemble des acteurs », souligne Stéphane Athanase.

En outre, il cite un rapport de l'[Igaenr](#) « sur le SI Labo et plus particulièrement sur la situation de Geslab ». « Lors d'une audition de la [MEC](#) le 31/05/2018, [Philippe Perrey](#), l'un des auteurs du rapport, a indiqué, tout en pointant certains risques, que le projet était reparti depuis 2015

sur des bases solides, pragmatiques. Cette mission d'accompagnement permet de conforter la démarche "SI Labo" et de mettre en avant notre professionnalisme », estime le directeur de l'Amue.

News Tank publie par ailleurs la liste des établissements pilotes pour les logiciels Geslab, Dialog et Caplab en 2018. L'Université de Lorraine, en particulier, est pilote pour les trois solutions.

Deux chantiers menés en parallèle

La construction des cinq solutions logicielles à horizon 2020

Deux idées guident le SI Labo :

- « Il y a l'idée de simplification, pour la gestion au quotidien, pour que le directeur de laboratoire ait une seule solution pour gérer ses crédits, faire des rapports d'activité, répondre aux AAP.
- Et il y a l'idée de pilotage, que ce soit au niveau du laboratoire, de l'établissement ou du ministère, à partir des données collectées sur la recherche, comme l'exprimait Alain Beretz, DGRI, lors de son audition devant la MEC, le 08/03/2018 », énonce Stéphane Athanase.

Selon lui, « l'avancée des travaux sur REFP est sûrement l'élément le plus important en matière de respect des calendriers, car c'est lui qui permettra aux différents SI de communiquer avec un langage commun. Enfin, le fait que ce soit une plateforme nationale permettra certainement un déploiement plus rapide dans les établissements dès lors qu'ils auront pris la décision de déployer ce dispositif. »

« Les partenaires de départ que sont l'Amue et le CNRS travaillent ensemble et ont passé des conventions (Geslab, Caplab, Dialog) avec l'idée de ne pas s'adresser qu'au CNRS et aux universités, mais également aux autres organismes de recherche, qui sont aussi adhérents de l'agence. À ce sujet, le Mesri a mis en place une comitologie qui comprend ces différents acteurs ainsi que d'autres éditeurs que l'Amue, comme l'association Cocktail. Il faut bien avoir en tête que l'objectif de convergence implique que ces solutions logicielles vont aussi s'adresser à l'Inserm, l'Inra, Inria... »

Déploiement et laboratoires pilotes

« Le risque majeur est de manquer la cible, c'est pour cela que nous réunissons autour de la table les acteurs représentatifs du domaine recherche et que nous construisons les solutions avec eux. En outre, nous présentons régulièrement les productions informatiques aux utilisateurs finaux afin d'être en phase avec les besoins.

Plusieurs établissements et laboratoires doivent être pilotes pour le déploiement des différentes solutions. Ils représentent une large diversité des secteurs de la recherche et des établissements membres de la Curif sont présents », indique le directeur de l'Amue.

Le projet « convergence »

« Quand on met en œuvre une nouvelle solution logicielle, elle apporte de nouvelles fonctionnalités, mais également une nouvelle façon de faire, et cela change pas mal de choses en matière d'organisation et de processus métiers. Associer en amont les établissements, lors de la construction des solutions, est un des éléments qui permettra leur adhésion », pointe Stéphane Athanase.

« Il faut tenir compte des établissements qui ont réalisé certains investissements, comme lors du passage à la GBCP. Une feuille de route commune devra donc être établie pour voir à quel moment il sera possible de converger vers le dispositif SI Labo. »

Pour construire les solutions logicielles, le directeur de l'Amue liste plusieurs approches possibles :

- « Soit nous adaptions l'outil aux pratiques individuelles de chaque établissement. Cela permet une adhésion plus rapide de chacun des établissements, mais il faut avoir conscience des coûts et de la complexité supplémentaires ainsi générés et du temps plus long pour construire.
- Soit nous sommes dans une démarche forte de simplification, et alors il faut harmoniser les pratiques, les processus métier entre organismes de recherche et universités, et entre les universités elles-mêmes. Cela signifie par exemple mettre en place un processus d'harmonisation des réglementations financières applicables aux universités d'un côté et aux organismes de recherche de l'autre. »

« De notre côté, nous souhaitons pousser à la simplification en privilégiant les retours d'expérience et les bonnes pratiques. Dans le cadre de l'autonomie des universités et des organismes de recherche, cela nécessite un portage politique fort de la part de la CPU et du Mesri, qui doivent sensibiliser et faire adhérer les gouvernances, présidences d'université et directions des organismes à cette trajectoire ».

« Bien sûr, un établissement qui ne souhaiterait pas passer sur ces logiciels pourrait le faire dans l'absolu, car nous voulons rester dans une démarche d'adhésion et non d'obligation. Sur le principe, les organismes de recherche que j'ai pu rencontrer se disent aujourd'hui favorables à une telle convergence. Le calendrier reste à construire. »

L'adhésion au dispositif comme « point de vigilance principal » selon l'Igaenr

« Comme l'a souligné l'Igaenr, l'adhésion au dispositif SI labo reste le point de vigilance principal : l'adhésion des universités et des organismes de recherche, l'intégration dans le dispositif d'autres acteurs à l'exemple de l'association Cocktail au titre des éditeurs de solutions logicielles », note Stéphane Athanase.

Coût du dispositif

« Nous avons une grande interrogation sur les moyens budgétaires et financiers alloués à ce projet. Si 35 M€ étaient utilisés pour ce projet sur le quinquennat, avec la masse salariale cela fait 65 M€ au niveau de l'État. Et cela ne prend absolument pas en compte les budgets que les universités et les organismes nationaux de recherche devront eux-mêmes déployer pour mettre en cohérence leurs systèmes internes », avait déclaré Amélie de Montchalin, députée LREM, lors de la quatrième journée d'auditions de la MEC sur l'évaluation du financement public de la recherche, le 31/05/2018.

Dans le cadre de précédentes auditions, des représentants de la DGRI avaient estimé à environ 30 M€ le coût « à terminaison » du projet SI laboratoire, pour lequel 5 M€ sont déjà investis en 2018.

Pour Stéphane Athanase, le montant de 30 M€ correspond « au coût pluriannuel du dispositif, soit le coût de construction des solutions ».

Les chantiers SI de l'Etat coûtent 26 % plus chers en moyenne que leur estimation

La Dinsic (direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication) réalise un panorama du suivi des grands projets SI de l'Etat. La 5^e édition date du 26/03/2018.

Le suivi global de l'ensemble de ces 61 chantiers informatiques (le SI labo ne fait pas partie des chantiers repris dans ce panorama) « montre que la durée moyenne d'un projet reste constante, autour de 6,2 ans, depuis les phases de cadrage jusqu'au déploiement. Le taux d'écart budgétaire (moyenne des écarts entre budgets prévisionnels initiaux et actualisés), qui s'établit aujourd'hui à 26 %, est relativement stable par rapport à la précédente édition (+1 point). Le taux d'écart calendaire (moyenne pondérée des écarts entre durées prévisionnelles initiales et actualisées), 29 % pour cette 5^e édition, s'est quant à lui accentué (+7 points) », selon la Dinsic.

Le message des députés de la MEC « est fort »

« Les auditions par la MEC (à l'exemple de celles du 19/04 et 31/05/2018) ont permis de mettre en exergue les questions liées à l'informatique de gestion des universités et plus particulièrement à celles liées au domaine de la recherche. Je ne peux que me féliciter que ces questions soient prises à bras le corps par la représentation nationale », souligne encore Stéphane Athanase, selon lequel « les questions liées au niveau de mutualisation le plus adapté sont en effet cruciales ».

« Tout ça est très positif, mais il faudra attendre de voir les résultats des arbitrages avec les autres priorités du budget. Dans tous les cas, le message est fort », estime-t-il encore.

« Ce que peut apporter le soutien affiché lors de ces auditions par la présidence de la MEC sur l'évaluation du financement public de la recherche dans les universités les députés Patrick Hetzel (LR) et Amélie de Montchalin, c'est la sanctuarisation des moyens prévus pour construire les solutions logicielles et le maintien de leur caractère prioritaire ».

Une proposition de résolution déposée à l'Assemblée nationale

Amélie de Montchalin, députée (LREM), a déposé une proposition de résolution « pour le renforcement des outils et des moyens de pilotage de la recherche publique » à l'Assemblée nationale, le 08/06/2018. Cette proposition contient, entre autres, un passage concernant le SI Labo.

« L'Assemblée nationale souhaite que puissent aboutir rapidement les projets de systèmes d'information interopérables entre acteurs de la recherche (SI Labo et SI Recherche) pour :

- rendre plus transparente l'exécution budgétaire annuelle et pluriannuelle,
- et créer un cadre dans lequel des conséquences budgétaires concrètes puissent être tirées de l'évaluation de la recherche au niveau des UMR. »

Stéphane Athanase



Date de naissance : 23/11/1969

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche Directeur	Janvier 2014	Au-jour'd'hui
Premier ministre - Cabinet Conseiller technique Education, Enseignement supérieur et Recherche	Juin 2012	Janvier 2014
Centre national des oeuvres universitaires et scolaires Directeur adjoint	Juin 2009	Juin 2012
Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne Directeur général des services	Septembre 2006	Mai 2009

Fiche n° 5617, créée le 28/08/14 à 16:25 - MàJ le 12/03/18 à 13:29

Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche

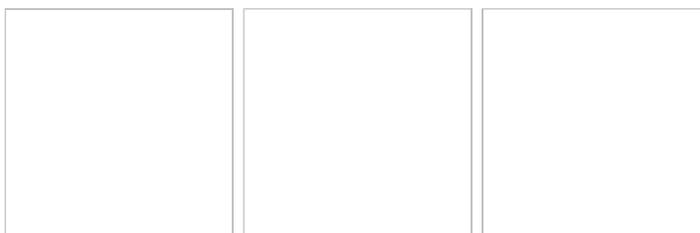


L'Amue est un Groupement d'intérêt public qui organise la coopération entre ses membres et sert de support à leurs actions communes en vue d'améliorer la qualité de leur gestion.

Général | Gouvernance | Budget

Date de création	1998
Statut	GIP (Groupement d'intérêt public)
Tutelles	Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche
Missions/Spécialités	<p>Organiser la coopération et servir de support aux actions communes de ses adhérents en vue d'améliorer la qualité de leur gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en contribuant à l'élaboration de leur système d'information ; • en leur permettant de disposer d'une offre logicielle plurielle répondant à leur diversité ; • en accompagnant les changements et la modernisation des établissements en matière de pilotage et de gestion ; • en assurant à leurs personnels des formations ; • en participant à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et à la coopération internationale dans ces domaines.
Membres	181 adhérents, dont 68 universités et 113 établissements, écoles d'ingénieurs ou institutions y sont représentés.

Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche
103 bd Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1763, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 22/06/16 à 20:21

oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »